

Séance du 10 septembre 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal 19
En exercice 19
Qui ont pris part à la délibération 17

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le DIX SEPTEMBRE à 20 heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Présents : 14

Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Laurence
DALBIN, Agathe DELEBARRE, Christophe DEGOY, Stéphanie
DELTORT, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, Didier LAURENS,
Antoine MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Léon
THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

03/09/2026

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Alain CAZALS a donné pouvoir à Fabien CABROLIER,
Hélia CERVEAU, a donné pouvoir à Isabelle HOCHART,
David JOURDON a donné pouvoir à Stéphanie DELTORT,
Jean-Philippe MOULIN a donné pouvoir à Frédéric MONTEILLET,
Frédéric MONTEILLET, absent.

Date d'affichage

04/09/2026

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/09/082 - Rénovation globale de la mairie - Choix des entreprises

La mairie construite en 1880, bâtiment emblématique, est située sur le Tour de Ville à proximité immédiate du centre historique et du faubourg.

Ce bâtiment n'a pas fait l'objet de travaux de rénovation depuis plusieurs décennies et présente des manquements significatifs sur le plan normatif, sur des règles de sécurité (fuites d'eau à tous les étages, dégradation des sols et des plafonds) et en matière d'économies d'énergies.

De plus, son aménagement intérieur est vétuste (revêtements muraux et de sols hors d'âge, installation électrique, menuiseries en simple vitrage, toitures et murs pas ou faiblement isolés, pas de distribution PMR aux étages...).

Il ne répond plus aux conditions d'accueil, dédié principalement aux habitants et associations du territoire communal. Ceci est problématique vis-à-vis des multiples services : administratifs, identité, urbanisme, cérémonies (mariages, PACS, baptêmes civils), réunions, activités associatives (couture, patchwork, chorales ...).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de rénovation de la mairie est un projet de rénovation globale permettant de garantir une grande efficacité énergétique, l'accueil de l'ensemble des publics et d'associations.

Il précise que la consultation des entreprises a été réalisée et les offres sont à attribuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver l'attribution du marché pour chacun des lots concernés comme ci-dessous :

LOT	ENTREPRISES	MONTANTS HT
Lot 01 – GROS-ŒUVRE – VRD – DÉPLOMBAGE	MALGONNE	463 418,21 €
Lot 02 – COUVERTURE – ARDOISE – ZINGUERIE	BARRIAC	92 600,18 €
Lot 03 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – OCCULTATION	BRAS TURLAN	76 245,26 €
Lot 04 – SERRURERIE	C2M	40 024,48 €
Lot 05 – MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS – AGENCEMENT	BRAS TURLAN	199 939,54 €
Lot 06 – DOUBLAGES – CLOISONS SÈCHES – ISOLATION	SANHES	92 365,78 €
Lot 07 – FAUX-PLAFONDS	PROFIL	20 384,77 €
Lot 08 – CARRELAGE – FAIENCE	VEYRAC	25 487,82 €
Lot 09 – PEINTURE – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	GASTON	30 400,95 €
Lot 10 – PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	EIFPAGE ÉNERGIE	169 970,16 €
Lot 11 – ÉLECTRICITÉ CF ET CF	FAUCHE	67 728,53 €
Lot 12 – ASCENSEUR	TK ELEVATOR	24 860,00 €
Lot 13 – FORAGES	AQUA SYSTEM	28 301,00 €
Lot 14 – RAVALEMENTS	SANTIAGO	41 342,40 €
Lot 15 – ÉCHAFAUDAGE	SANTIAGO	9 800,00 €
	TOTAL	1 382 869,08 €

- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces et les notifier aux entreprises retenues.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL